

Nos réf. : DAJI n° 2025 - A02

Décision portant délégation de signature

Le Président de l'Université Paris-Panthéon-Assas,

Vu l'article L712-2 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université,

Vu la délibération du conseil d'administration du 18 décembre 2024 portant élection de Monsieur Bertrand CRETTEZ en qualité de Vice-président chargé des affaires générales,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation est donnée à Monsieur Bertrand CRETTEZ, Vice-président chargé des affaires générales, à charge d'en référer en cas d'apparition d'une difficulté ou d'un problème de principe, pour signer, au nom du Président de l'Université, tous les actes relatifs à l'administration, à la gestion et au fonctionnement de l'Université.

Article 2 : Cette délégation prend effet à compter de la date de sa signature par le délégué et abroge tout précédent arrêté ayant le même objet ou la même délégation. Elle prend fin de plein droit en cas de changement de Président ainsi qu'en cas de changement du délégataire.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le site internet et dans les locaux de l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Fait à Paris, le 6 janvier 2025

Le Président



Stéphane BRACONNIER